



15ème législature

Question N° : 12320	De M. Sylvain Maillard (La République en Marche - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >L'avenir du Conservatoire national supérieur d'art dramatique	Analyse > L'avenir du Conservatoire national supérieur d'art dramatique.
Question publiée au JO le : 25/09/2018 Réponse publiée au JO le : 09/02/2021 page : 1141 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Sylvain Maillard attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le projet « La Cité du Théâtre » qui doit voir le jour en 2022, M. le député souhaiterait faire part de ses inquiétudes concernant l'avenir du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD). En effet, en sa qualité d'élu du 9ème arrondissement et comme tous les parisiens, il est très attaché à ce conservatoire qui forge depuis plus de deux siècles une part de l'identité française. Sarah Bernard, Juliette Binoche, Jean-Pierre Darroussin, Nicole Garcia, Jean-Paul Belmondo, depuis 1806, beaucoup d'acteurs, de musiciens, de metteurs en scène se sont succédé entre ces murs, révélant tant de talents, qui ont largement contribué au rayonnement de la culture française à travers le monde. La décision de son ministère de vendre une grande partie du bâti, hormis le théâtre lui-même classé, ferait perdre un patrimoine architectural exceptionnel. Le CNSAD est un tout qui semble avoir été sous-estimé dans la rédaction de ce projet. Il souhaiterait connaître les perspectives possible d'évolution de ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de Cité du Théâtre constitue une opération stratégique et emblématique qui permettra l'émergence d'un des lieux-phares du théâtre en Europe, répondant aux besoins de trois opérateurs majeurs du spectacle vivant : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Théâtre de l'Odéon et la Comédie-Française. Le Conservatoire, situé dans le 9e arrondissement de Paris, est soumis à de fortes contraintes immobilières et à des risques importants en termes de sécurité depuis de nombreuses années. Pour mémoire, le projet de déménagement du CNSAD doit beaucoup à l'énergie de Claude Stratz, qui a longuement travaillé et failli aboutir à une implantation de l'école sur le site de la Villette. Par la suite, Daniel Mesguich a été à l'origine d'une nouvelle étude sur le sujet, étude qui visait à surélever l'actuel bâtiment et à creuser sous lui. Cette piste séduisante a été poursuivie à l'arrivée de l'actuelle directrice Claire Lasne, mais l'analyse approfondie qui a suivi a fait apparaître un risque fort d'effondrement du bâtiment, déjà fissuré par une première élévation, ne laissant ainsi aucune chance à ce dispositif. À la suite d'un accident très grave en 2014, une enquête diligentée par le Comité d'hygiène et de sécurité de l'école en a identifié les causes, dont la non-adaptation des lieux à l'activité. Seulement deux salles permettent un travail de création : elles sont ainsi très sollicitées. La même année, un diagnostic fonctionnel des équipements existants a été réalisé et a défini les besoins en matière de surface. Différents scénarios ont été imaginés. Seule la construction d'un nouvel établissement permet de satisfaire les besoins pédagogiques de la formation des acteurs. La surface



actuelle du lieu (4 475 m²) est insuffisante pour permettre le bon fonctionnement de l'établissement. La multiplicité des salles de petit format génère un dysfonctionnement majeur et nécessite de prévoir des espaces adéquats, plus vastes. En effet, sur le site actuel, aucune salle de cours ne permet de réunir une promotion entière, ni ne possède d'espace annexe de rangement qui permettrait d'y stocker mobiliers ou matériels en fonction des nécessités. Dans le cadre de la Cité du théâtre, le programme proposé permet d'augmenter les surfaces mises à disposition du CNSAD de 40 %, soit 6 300 m² regroupant notamment : 2 salles de 200 places, une salle de 100 places et 15 salles d'enseignement entre 40 m² et 160 m², un ensemble de bureaux, des ateliers, etc. La vente d'une partie du bâtiment actuel a été envisagée dès le début de ce projet, comme il l'avait été en 2004, pour des raisons financières, et parce que la vie de l'école sur deux sites n'a pas été souhaitée, sauf pour les activités précises de la création de spectacles et de la recherche en art qui se déroulent dans le théâtre historique. La cohérence des espaces et la qualité des décors encore en place ont conduit le ministère à protéger au titre des Monuments historiques certaines parties du CNSAD, dont seule la salle de spectacle est classée depuis 1921. Cette inscription récente concerne des parties remarquables de ce bâtiment, en l'occurrence : la salle Louis Jouvet, le vestibule, l'escalier d'honneur et le salon d'honneur. Une étude de « sécabilité » du bâtiment a également été réalisée. Elle laisse une partie des salles qui jouxtent le théâtre à la jouissance du Conservatoire. Cette inscription partielle n'impliquera aucune procédure particulière en cas de « sécabilité » de l'édifice. L'objectif premier de ce déménagement est donc d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants du CNSAD et du public, compte tenu du manque d'espace auquel l'établissement est confronté et de l'état général du bâtiment en matière de sécurité. Sans déménagement, le Conservatoire actuel devrait nécessairement fermer ses portes à court terme. Le théâtre du Conservatoire, classé aux Monuments historiques, restera la propriété de l'État. Cette partie du bâtiment ne fera l'objet d'aucune cession et a vocation à rester dédiée aux activités du CNSAD. La Ville de Paris a classé l'immeuble en « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif », en excluant ainsi une cession à caractère spéculatif.